

Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité

SOMMAIRE

En quoi la perspective du genre est-elle importante pour la RSS?

Comment intégrer la perspective du genre à la RSS?

Défis et opportunités postconfluctuels

Questions de genre pour l'examen de la RSS

Complément d'information

Il est communément admis que la réforme du secteur de la sécurité (RSS) doit répondre aux besoins sécuritaires distincts des hommes, des femmes, des garçons et des filles. L'intégration de la perspective du genre est tout aussi essentielle à l'efficacité et à la responsabilité du secteur de la sécurité, ainsi qu'à l'appropriation locale et à la légitimité des processus de RSS.

Cette Note pratique présente sommairement les avantages de l'intégration des questions de genre dans la RSS, ainsi que quelques informations pratiques sur le faire.

Cette Note pratique est fondé sur le Dossier correspondant, tous deux faisant partie de la **Boîte à outils «Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité»**. Conçue pour expliquer de manière empirique aux décideurs et aux praticiens les questions des sexes au regard de la RSS, cette Boîte à outils se compose de douze Dossiers, accompagnés des Notes pratiques correspondantes. Voir le Complément d'information.

En quoi la perspective du genre est-elle importante pour la RSS?

La **réforme du secteur de la sécurité** désigne la transformation du secteur/système de sécurité, «lequel comprend tous les acteurs, leurs rôles, responsabilités et actions, qui unissent leurs efforts afin que la gestion et le fonctionnement de ce système soient plus respectueux des normes démocratiques et des sains principes de bonne gestion des affaires publiques et contribuent ainsi à l'efficacité du dispositif en matière de sécurité».¹ Le secteur/système de sécurité couvre les forces armées, la police, les services de renseignement, les services de gestion des frontières, les organes de contrôle (ex.: parlement, gouvernement), le système de justice, le système pénal, les forces de sécurité non officielles et les groupes de la société civile.

Le **genre** renvoie aux rôles et rapports, aux traits de personnalité, aux attitudes, aux comportements et aux valeurs que la société attribue aux hommes et aux femmes. Le terme «genre» renvoie donc aux différences *appries* entre les hommes et les femmes, tandis que le terme «sexe» renvoie aux différences *biologiques* entre les hommes et les femmes. Les rôles liés au genre varient grandement d'une culture à l'autre et évoluent au fil du temps. De fait, le genre ne se rapporte pas simplement aux femmes ou aux hommes, mais également aux relations entre les femmes et les hommes.

L'intégration de la perspective du genre dans les processus de RSS et les institutions du secteur de la sécurité permet de renforcer les éléments suivants;

Appropriation locale

Une RSS légitime et durable repose sur un processus participatif, approprié au niveau local.

- Un processus de RSS sexospécifique tient compte des différents besoins et priorités en matière de sécurité en consultant les hommes et les femmes issus de divers groupes sociaux.
- Les organisations féminines de la société civile peuvent faire fonction de passerelle vitale entre les communautés locales et les responsables politiques de la sécurité; elles renforcent l'appropriation locale en faisant connaître les besoins en sécurité et en justice aux responsables politiques et en sensibilisant les communautés locales aux questions de RSS.

Prestations de sécurité et de justice

L'un des objectifs premiers de la RSS consiste à améliorer la prestation des services de sécurité et de justice. Une RSS sexospécifique renforce ces prestations par les actions suivantes;

- Création d'institutions du secteur de la sécurité davantage représentatives, c'est-à-dire d'institutions dotées d'un personnel diversifié, représentatif de la population desservie. En particulier, il est admis que les services de sécurité et les organes de contrôle doivent accroître leurs taux de recrutement, de rétention et d'avancement des femmes pour que les institutions puissent être considérées fiables, réactives et efficaces.
- Amélioration de la prévention et du traitement de la violence sexiste par le secteur de la sécurité (voir l'Encadré 1). La violence sexiste désigne les formes de violence liées aux différences de genre – par ex. violence domestique, agressions sexuelles, traite humaine et violence homophobe. Dans le monde, une femme sur trois est victime de violence sexiste, ce qui fait de cette forme de violence l'une des plus lourdes menaces à la sécurité humaine.² Les hommes et les garçons sont eux aussi victimes de violence sexiste et peuvent rencontrer bien plus d'obstacles que les femmes pour dénoncer ces crimes.
- Renforcement de la collaboration entre les institutions du secteur de la sécurité et les organisations de la société civile (OSC), y compris les groupes de femmes. Les OSC



Centre pour le
contrôle démocratique
des forces armées
Genève (DCAF)

Encadré 1 Mécanismes de justice postconflictuels pour le traitement des crimes de violence sexuelle en Sierra Leone³

On estime à plus de 250 000 le nombre de femmes qui ont été violées durant les dix années de guerre qui ont ravagé la Sierra Leone. Après la guerre, différents mécanismes de justice ont été mis en œuvre, parmi lesquels le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, une Commission Vérité et Réconciliation et des mécanismes traditionnels de justice. De nombreuses mesures positives ont été prises par le Tribunal spécial pour garantir un traitement adéquat des crimes de violence sexuelle;

- Adoption d'une définition large de la violence sexuelle, à savoir «le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée et toute autre forme de violence sexuelle».
- Désignation d'un substitut du procureur pour concevoir un plan de poursuites des crimes de violence sexuelle.
- Désignation de deux enquêtrices expérimentées (sur une équipe de dix) pour enquêter sur les crimes de violence sexuelle.
- Application d'une méthode d'entretien sexospécifique pour le relatif bien-être des victimes qui dénoncent des crimes.
- Accent sur la préparation des témoins, afin que les témoins comprennent bien les conséquences de leur déposition.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur l'efficacité du Tribunal spécial en matière de violence sexuelle, les premiers jugements rendus par le Tribunal (le 20 juin 2007) ont inclus des condamnations pour viol classant ce crime au rang de crime contre l'humanité et pour esclavage sexuel.

peuvent fournir des services complémentaires de sécurité et de justice et contribuer au renforcement des capacités des institutions du secteur de la sécurité par des programmes de formation, des recherches et des conseils spécialisés sur les questions de genre.

Contrôle et responsabilité du secteur de la sécurité

L'un des principaux objectifs de la RSS est de réformer les institutions du secteur de la sécurité afin de les rendre transparentes, respectueuses de l'état de droit et des droits humains et responsables vis-à-vis des autorités civiles démocratiques, tels le parlement et le système judiciaire. Une RSS sexospécifique renforce ce contrôle et cette responsabilité par:

- la participation accrue des femmes, des experts en sexospécificités et des organisations de femmes dans les organes et processus officiels de contrôle (voir l'Encadré 2)
- des initiatives sexospécifiques visant à la prévention, au traitement et à la punition des violations des droits humains commises par les personnels du secteur de la sécurité.

Respect des obligations imposées par les lois et instruments internationaux

L'initiative visant à intégrer la perspective du genre dans la RSS n'est pas qu'une question d'efficacité opérationnelle, elle est aussi nécessaire au respect des lois, instruments et normes internationaux en matière de sécurité et de genre. Ces instruments sont, entre autres, les suivants:

- *La Déclaration et le Programme d'action de Beijing* (1995)
- *La Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité* (2000)

Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'Annexe de la Boîte à outils sur les Lois et instruments internationaux et régionaux.

Encadré 2 Participation des organisations de femmes à l'examen de la sécurité et de la défense à Fidji⁴

À Fidji, des (ONG) organisations non gouvernementales de femmes travaillant avec le ministère des Affaires féminines ont participé au processus national d'examen de la sécurité et de la défense en 2003. Elles se sont ainsi associées au Comité national d'examen de la sécurité et de la défense pour apporter des réponses aux questions suivantes;

- Comment le processus d'examen a-t-il été conduit ?
- Qui a été consulté ?
- Quelles menaces à la sécurité ont été identifiées ?
- Comment les normes internationales, comme la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ont-elles été intégrées au programme de défense ?

Les ONG de femmes ont également formulé des recommandations concrètes, dont notamment la nomination permanente du ministre des Affaires féminines au Comité national de sécurité et la représentation de femmes dans les comités de sécurité des provinces et des régions.

Comment intégrer la perspective du genre à la RSS ?

Deux stratégies complémentaires peuvent être appliquées pour intégrer la perspective du genre dans les politiques et cycles de programmation de RSS:

- ✓ *La prise en compte des sexospécificités* signifie que l'incidence de toutes les politiques et de tous les programmes de RSS sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles doit être considérée à tous les stades du cycle de programmation, notamment à ceux de l'examen, de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation.
- ✓ *Promotion d'une participation égale des hommes et des femmes*: comme les hommes sont surreprésentés dans les processus de RSS et dans les institutions du secteur de la sécurité, des mesures doivent être prises pour accroître les taux de recrutement, de rétention et d'avancement des femmes et pour garantir la participation d'OSC, parmi lesquelles des organisations de femmes.

Conseils pour une politique de RSS favorisant l'égalité des sexes

Prise en compte des sexospécificités

- ✓ Faire participer des experts en sexospécificités – représentants de ministères des Affaires féminines, parlementaires spécialisés dans les questions de genre et experts d'OSC – à l'élaboration préliminaire des politiques.
- ✓ Sensibiliser et renforcer les capacités sexospécifiques des équipes chargées d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer les politiques de sécurité (par ex. via une formation aux sexospécificités ou des comptes-rendus).
- ✓ Identifier et mobiliser des spécialistes des questions de genre – c'est-à-dire des responsables décisionnels de haut niveau défendant la prise en compte des sexospécificités.
- ✓ Exécuter une étude d'impact sexospécifique de la politique de sécurité proposée et contrôler et évaluer cet impact sur les hommes, les femmes, les filles et les garçons.

Participation égale des femmes et des hommes

- ✓ Ancrer la RSS dans un processus de consultation participative, avec des représentants de la société civile issus d'organisations de femmes et d'hommes.
- ✓ Garantir la représentation de femmes et d'hommes dans les équipes chargées de l'examen, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques de RSS.

Conseils pour la conception d'un programme de RSS favorisant l'égalité des sexes

«Il est important de comprendre le rôle des femmes pour pouvoir stabiliser une zone... Si les femmes tiennent le rôle de principal soutien de famille, subvenant aux besoins en eau et nourriture des leurs, l'organisation de patrouilles dans les zones où travaillent ces femmes renforcera la sécurité et leur permettra de poursuivre. C'est une évaluation tactique... Il est essentiel pour la sécurité de créer des conditions propices au bon déroulement de la vie de tous les jours. C'est le fondement de la stabilité.»

Brigadier Karl Engelbrekton, Commandant du groupement tactique nordique⁵

La perspective du genre doit également être intégrée au cadre de conception des programmes de RSS:

- **Objectifs:** les objectifs prévoient-ils une amélioration des prestations de sécurité et de justice à l'attention des hommes, des femmes, des filles et des garçons? Des institutions du secteur de la sécurité plus représentatives et participatives? Une responsabilisation accrue et une réduction des violations des droits humains?
- **Bénéficiaires:** les bénéficiaires de la RSS sont-ils clairement identifiés? Les femmes, les filles et les hommes et garçons marginalisés sont-ils spécifiquement inclus?
- **Activités:** des initiatives sont-elles prévues pour traiter les besoins particuliers des femmes et des filles en matière de sécurité, ainsi que ceux des hommes et des garçons marginalisés? Des activités sont-elles prévues pour accroître la participation des femmes et d'autres catégories sous-représentées dans les institutions de secteur de la sécurité? Quelles activités traitent spécifiquement des violations des droits humains commises par les personnels du secteur de la sécurité?
- **Résultats:** y a-t-il des résultats spécifiquement axés sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons? Y a-t-il des résultats spécifiquement axés sur la prévention, le traitement et la punition de la violence sexiste et sur la hausse des taux de recrutement, de rétention et d'avancement des femmes dans les institutions de sécurité de justice?
- **Indicateurs:** y a-t-il des indicateurs spécifiques pour vérifier les objectifs liés au genre et l'impact des activités sexospécifiques? Les indicateurs sont-ils ventilés par sexe?
- **Budget:** des fonds spécifiques sont-ils affectés aux objectifs, activités et résultats sexospécifiques?
- **Partenaires:** des organisations de femmes et d'hommes et des organisations spécialisées dans les

sexospécificités sont-elles prévues comme partenaires potentiels? Les partenaires identifiés se sont-ils engagés à travailler dans le respect de la parité et en ont-ils les moyens? Les responsabilités et les attentes en matière de genre sont-elles clairement formulées dans les documents, les accords et les contrats afférents au programme?

À voir aussi dans le Dossier 1...

- Questions pour une évaluation de l'impact sexospécifique des politiques de sécurité
- Conseils pour l'intégration de la perspective du genre dans l'examen, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la RSS
- Processus d'examen des services chargés de l'application de la loi pour l'augmentation de leurs taux de recrutement et de rétention de femmes
- Exemples de bonnes pratiques issues des processus de réforme au Brésil, en République démocratique du Congo, en Hongrie, en Sierra Leone, en Afrique du Sud, en Suède et au Royaume-Uni

Défis et opportunités postconflictuels

Dans les environnements postconflictuels, la RSS est essentielle pour prévenir la résurgence du conflit et renforcer la sécurité publique, condition indispensable à l'amorçage des activités de reconstruction et de développement. Bien que chaque contexte soit unique, il existe un certain nombre de défis et d'opportunités communs en ce qui concerne l'intégration de la perspective du genre dans une RSS postconflictuelle;

Défis posés à l'intégration de la perspective du genre

- Les processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) négligent souvent d'inclure les femmes et les fillettes.
- Les institutions du secteur de la sécurité doivent parfois être établies dans l'urgence, de sorte que la perspective du genre ne peut pas bénéficier d'une place suffisante dans les domaines du recrutement, de la formation et de la logistique.
- Le manque d'infrastructures et de capacités peut entraver l'accès des femmes à la justice.
- Les institutions du secteur de la sécurité souffrent souvent d'un manque de confiance de la part de la population civile, ce qui complique les recrutements de femmes.

Opportunités d'intégration de la perspective du genre

- La réforme à pleine échelle des institutions du secteur de la sécurité offre l'opportunité de réviser les politiques de sécurité et les protocoles de prise en compte des sexospécificités, de prévenir auprès des personnels les violations des droits humains (violence sexiste comprise),

Encadré 3 Modernisation des forces de police nicaraguayennes⁶

La modernisation des forces de police entreprise au Nicaragua démontre les avantages des initiatives de prise en compte des sexospécificités et d'accroissement de la participation des femmes. Dans les années 1990, une grande vague de réformes a été entreprise dans la police nicaraguayenne afin d'y favoriser la parité entre hommes et femmes, sous la pression du mouvement des femmes nicaraguayennes et des policières elles-mêmes. Dans le cadre d'un projet soutenu par l'organisation allemande du développement (GTZ), des initiatives spécifiques ont été déployées, parmi lesquelles;

- Formation à la violence sexiste dans les écoles de police
- Postes de police exclusivement dotés en personnel féminin, fournissant différents services aux femmes et enfants victimes de violence, en partenariat avec des OSC
- Réforme des critères de recrutement, avec entraînement physique spécifiquement féminin et adaptation aux femmes des critères de taille et des exercices physiques
- Politiques permettant aux officiers de police de conjuguer leur travail avec leur vie de famille
- Constitution d'un *Consejo Consultivo de Género* faisant fonction de forum de discussion et d'investigation sur les conditions de travail des policières.

Aujourd'hui, 26% des officiers de la police nicaraguayenne sont des femmes, soit la plus haute proportion de policières dans le monde. Les services de police du Nicaragua sont désormais décrits comme étant les plus «favorables aux femmes» et sont admirés pour les initiatives efficaces qu'ils mènent contre la violence sexuelle. Les réformes ont aussi permis à la police de gagner une légitimité et une crédibilité aux yeux du grand public; lors d'un récent «sondage d'image» des institutions nicaraguayennes, la police a été classée en deuxième position, loin devant l'Église catholique.

de former les nouveaux personnels aux sexospécificités et de définir des objectifs précis pour le recrutement et la rétention de femmes.

- Les processus de DDR peuvent éventuellement faire fonction de point d'entrée pour traiter des questions de genre – par ex. en dispensant des formations à la prévention de la violence sexiste aux ex-combattants.
- La fluidité dans les rôles liés au genre pendant le conflit armé peut faciliter la hausse des recrutements de femmes (y compris des ex-combattantes) dans les forces armées et renforcer la participation féminine dans les structures décisionnelles publiques.
- Les organisations de femmes impliquées dans les processus de paix et de sécurité au niveau communautaire peuvent constituer de puissants partenaires pour l'intégration de la perspective du genre dans les processus de RSS.
- Les institutions internationales et les donateurs peuvent mettre des ressources à disposition pour soutenir des processus de RSS soucieux de parité hommes-femmes.

? Questions de genre pour l'examen de la RSS

Des questions de genre peuvent être intégrées dans différents types de processus d'examen, de suivi et d'évaluation de la RSS, de manière à en optimiser la précision et la pertinence. Les principales questions à poser sont les suivantes:

- Quels sont les besoins, perceptions et priorités spécifiques des hommes et des femmes, des garçons et des filles en matière de sécurité?
- Les femmes, les hommes, les garçons et les filles ont-ils accès aux services de sécurité et de justice?

- Les législations, politiques et protocoles en matière de sécurité favorisent-ils l'égalité entre les sexes? La législation contre la violence sexiste est-elle pertinente? Des codes de conduite et des politiques en matière de harcèlement sexuel sont-ils mis en œuvre et contrôlés en interne?
- La prévention, le traitement et la punition de la violence sexiste bénéficient-ils d'un financement et d'une programmation adéquats?
- Les personnels du secteur de la sécurité ont-ils les capacités requises pour intégrer les sexospécificités dans leur travail journalier? Ont-ils suivi une formation aux sexospécificités?
- Combien d'hommes et de femmes travaillent dans des institutions du secteur de la sécurité, à quel type de poste et avec quelle ancienneté?
- Comment est l'environnement de travail dans les institutions du secteur de la sécurité? Y a-t-il des problèmes de harcèlement sexuel ou d'autres violations des droits humains?
- Les organes de contrôle du secteur de la sécurité comprennent-ils des femmes, consultent-ils des organisations de femmes et surveillent-ils les cas de violence sexiste?
- Quelles initiatives de sécurité et de justice favorisant l'égalité des sexes existent déjà aux niveaux local et national?
- Quelles OSC travaillent déjà sur les questions de genre et de sécurité et comment leurs initiatives sont-elles soutenues?

Complément d'information

Ressources

Anderlini, S.N. et Conaway, C.P., *Security Sector Reform, Inclusive Security, Sustainable Peace: A Toolkit for Advocacy and Action*, 2004.

Nathan, L., *Local Ownership of Security Sector Reform: A Guide for Donors*, 2006.

Valasek, K., *Gender and Democratic Security Governance, Handbook for Civil Society Organisations on Public Oversight of the Security Sector*. PNUD et DCAF, à paraître en juillet 2008.

GTZ, *Gender and Citizen Security: Regional Training Module (texte intégral, guide méthodologique et supports)*, 2005.

CAD-OCDE, *Manuel de l'OCDE sur la réforme des systèmes de sécurité; soutenir la sécurité et la justice*, 2007,

Organisations

Centre for Security Sector Management – www.ssronline.org

DCAF; *Projet Genre et RSS* – www.dcaf.ch/gender-securitysector-reforme

Global Facilitation Network for SSR – www.ssrnetwork.net

OSCE/BIDDH – www.osce.org/odihr

UNIFEM *Portal on Women, Peace and Security* – www.womenwarpeace.org

UN-INSTRAW; *Genre et RSS* – www.uninstraw.org/en/gps/general/gender-and-security-sector-reform-5.html

WILPF; *PeaceWomen* – www.peacewomen.org

Boîte à outils «Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité»

1. Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité
 2. Place du genre dans la réforme de la police
 3. Place du genre dans la réforme de la défense
 4. Place du genre dans la réforme de la justice
 5. Place du genre dans la réforme pénale
 6. Place du genre dans la gestion des frontières
 7. Place du genre dans le contrôle parlementaire du secteur de la sécurité
 8. Place du genre dans l'élaboration de politiques de sécurité nationale
 9. Place du genre dans le contrôle du secteur de la sécurité par la société civile
 10. Place du genre dans les sociétés militaires et de sécurité privées
 11. Place du genre dans l'examen, le suivi et l'évaluation de la Réforme du secteur de la sécurité
 12. Formation des personnels du secteur de la sécurité en matière de genre
- Annexe sur les lois et instruments internationaux et régionaux

Les Dossiers et les Notes pratiques correspondantes sont disponibles sur les sites Web suivants; www.dcaf.ch, www.un-instraw.org et www.osce.org/odihr.

Cette Note pratique a été élaborée par Mugiho Takeshita, du DCAF, sur la base du Dossier 1 conçu par Kristin Valasek, du DCAF.

¹ CAD-OCDE, *Réforme des systèmes de sécurité et gouvernance*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD. OCDE, Paris, p. 26. <<http://www.oecd.org/dataoecd/20/31/39297674.pdf>>

² UNIFEM, *Not a Minute More: Ending Violence Against Women*. UNIFEM, New York, 2003, p. 8.

³ Bastick, M., Grimm, K. et Kunz, R., *Sexual Violence in Armed Conflict: Global Overview and Implications for the Security Sector*. DCAF, Genève, 2007, p. 159.

⁴ Anderlini, S.N. et Conaway, C.P., *Security Sector Reform, Inclusive Security, Sustainable Peace: A Toolkit for Advocacy and Action*. International Alert and Initiative for Inclusive Security, 2004, p. 37.

⁵ Engelbrekton, K., *Resolution 1325 increases efficiency*, Good and Bad Examples: Lessons Learned from Working with United Nations Resolution 1325 in International Missions. Genderforce, Uppsala, 2007, p. 29.

⁶ Funk, A., Lang, J. L. et Osterhaus, J., *Ending Violence Against Women and Girls – Protecting Human Rights: Good Practices for Development Cooperation*. GTZ, Eschborn, 2007, pp. 47-48, cité dans : Bastick, M., Grimm, K. et Kunz, R., *Sexual Violence in Armed Conflict: Global Overview and Implications for the Security Sector*. DCAF, Eschborn, 2007, pp. 150-151.